

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020*

**DELIBERATION N° 2020-14**

**Approbation du Procès Verbal du CA du 04 juin 2020**

Le vingt-six novembre deux-mille-vingt à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni en visioconférence, en raison des mesures de protection sanitaires liées au COVID19, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du seize novembre deux-mille-vingt.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire	Jean-Claude MORIN – Département du Cher
Sabrina HAMADI – Région Centre-Val de Loire	Betsabée HAAS – Tours Métropole
Anne LECLERCQ – Région Centre-Val de Loire	Annick GOMBERT – PNR Brenne
Nicolas XAVIER – Région Centre-Val de Loire	Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Alix TERY-VERBE – Région Centre-Val de Loire	Frédéric ARCHAUX – INRAE
Charles GIRARDIN – Région Centre-Val de Loire	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB	Lénaïg LE NEN – Graine Centre-Val de Loire
Marine COLOMBEY – Direction régionale OFB	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Hervé BRULÉ – DREAL Centre-Val de Loire	Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE
Léna DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire	Henry FRÉMONT – Chambre régionale d'Agriculture
Evelyne LEFEBVRE – Département d'Eure-et-Loir	Alain MACHENIN – FRC Centre-Val de Loire
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Commune du Grand Chambord	Denis LEGRET – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
	Alain DE COURCY – CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Anne VAÇULIK – SGAR
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	François BARRAULT – Tours Métropole
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Lucile PIERRARD – FNE Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Annie MANDION – Graine Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE
Nathalie FRANÇOIS – Région Centre-Val de Loire	Nathalie LEBRUN – Fédération des Maisons de Loire
Thérèse PLACE – DREAL Centre-Val de Loire	Isabelle PAROT – Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

POUVOIRS

Néant

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

**VU** la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

**VU** la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**VU** l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

**VU** les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

**Considérant**

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 04 juin 2020 transmis aux membres du CA,

**Décide – 24 voix « pour » / 2 abstentions**

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 4 JUIN 2020**

**ETAIENT PRESENTS :**

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :

Michelle RIVET, Région Centre-Val de Loire  
Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire  
Anne LECLERCQ, Région Centre-Val de Loire  
Xavier NICOLAS, Région Centre-Val de Loire  
Alix TERY-VERBE, Région Centre-Val de Loire  
Annick GOMBERT, PNR Brenne  
Stéphanie ANTON, Ville d'Orléans  
Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité  
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité  
Marc DE MARIA, Office français de la biodiversité  
Christophe CHASSANDE, DREAL Centre-Val de Loire  
Christophe POUPAT, Office National des Forêts

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Frédéric ARCHAU, INRAE  
Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord  
Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire  
Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire  
Franck HENNEBEL, Union Régionale des CPIE  
Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire  
Isabelle PAROT, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES

Alain DE COURCY, Centre Régional de la Propriété Forestière

EXCUSÉS :

Charles FOURNIER, Région Centre-Val de Loire  
Charles GIRARDIN, Région Centre-Val de Loire  
Fanny PIDOUX, Région Centre-Val de Loire  
Audrey ROUSSELET, Région Centre-Val de Loire  
Christian DUMAS, Région Centre-Val de Loire  
Joël CROTTÉ, Région Centre-Val de Loire  
Charles de GEVIGNEY, Région Centre-Val de Loire  
Catherine GIBAUD, DREAL Centre-Val de Loire

Frédéric MICHEL, DRAAF Centre-Val de Loire  
Lena DENAUD, DRAAF Centre-Val de Loire  
Jean-Claude MORIN, Département du Cher  
Ghislaine de BENGY, Département du Cher  
Evelyne LEFEBVRE, Département d'Eure-et-Loir  
Marion GOSSELIN, INRAE  
Patrice BOIRON, PNR de Brenne  
Gilles CLEMENT, Communauté de communes Grand Chambord  
Jean-Luc GALLIOT, Tours Métropole Val de Loire  
Nathalie SAVATON, Tours Métropole Val de Loire  
Jean-Michel VINÇOT, Ville d'Orléans  
Aymeric SEGUIN, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire  
Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire  
Michel PREVOST, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire  
Germaine FRAUDIN, France Nature Environnement Centre-Val de Loire  
Alexandre ROUBALAY, Graine Centre-Val de Loire  
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire  
Alain MACHENIN, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire  
Aude BOURON, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire  
Denis LEGRET, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire  
Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière  
Jocelyne PETIT, Payeure régionale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Céline CERVEK, Chambre Régionale d'Agriculture  
Florent MASSON, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire  
Frédéric BRETON, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire  
Mellie GRATEAU, URCPIC Centre-Val de Loire  
Thérèse PLACE, DREAL  
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire  
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire  
Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire  
Marine CELESTE, ARB Centre-Val de Loire  
Mylène MOREAU, ARB Centre-Val de Loire  
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS :

- Lena DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Christophe CHASSANDE, DREAL Centre-Val de Loire.
- Alain MACHENIN, Fédération Régionale de la Chasse, donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, Direction régionale de l'OFB.

22 présents votants ; 2 pouvoirs.

**Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.**

Michelle RIVET introduit la séance et présente l'ordre du jour.

## 1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 6 février 2020

Délibération

**Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 6 février 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## 2. Gestion administrative et juridique

### 2.1. Budget 2019

Conformément aux dispositions du CGCT, l'ARB est tenue d'établir, en fin d'exercice, son compte administratif, lequel retranscrit l'exécution du budget prévisionnel et de ses modifications.

La Payeure régionale établit, pour sa part, le compte de gestion comportant le compte de résultat pour l'exercice, ainsi que le bilan.

Le compte administratif doit être en conformité avec le compte de gestion et ces deux comptes doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'établissement.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif, chacun des deux comptes devant faire l'objet d'une délibération spécifique.

#### 2.1.1. Compte de gestion 2019

**Délibération**

Le Compte de gestion 2019, établi par la Payeure régionale, vous est présenté en **annexe 2** ; il est conforme au Compte administratif 2019 de l'agence.

**Le Compte de gestion 2019 de l'ARB Centre-Val de Loire tel que présenté est approuvé.**

*21 voix « pour » ; 2 abstentions.*

#### 2.1.2. Compte administratif 2019

**Délibération**

Vous trouverez ci-dessous les tableaux simplifiés du compte administratif 2019 de l'ARB, en investissement et en fonctionnement.

#### Investissement

A - SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 150,00 €</b>	<b>504,00 €</b>				
2051	Concessions et droits similaires	1 150,00 €	504,00 €				
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>6 922,27 €</b>	<b>0,00 €</b>				
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 300,00 €	0,00 €				
2184	Mobilier	3 622,27 €	0,00 €				
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>				
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	0,00 €				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>8 072,27 €</b>	<b>504,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS D'ORDRE							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>3 376,64 €</b>	<b>3 376,64 €</b>	<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
139	Subvention d'investissement transféré au compte de résultat			<b>040</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE</b>	<b>11 448,91 €</b>	<b>11 448,51 €</b>
13912	Subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables (Région)	3 376,64 €	3 376,64 €	<b>280</b>	<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>		
				28051	Concessions et droits similaires	4 873,64 €	4 873,24 €
				<b>281</b>	<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>		
				28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	4 225,75 €	4 225,75 €
				28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 994,08 €	1 994,08 €
				28184	Mobilier	355,44 €	355,44 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>3 376,64 €</b>	<b>3 376,64 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>11 448,91 €</b>	<b>11 448,51 €</b>
<b>001</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION REPORTE</b>			<b>001</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION REPORTE</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 448,91 €</b>	<b>3 880,64 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 448,91 €</b>	<b>11 448,51 €</b>

En 2019, l'ARB a réalisé 504,00 € de dépenses réelles d'investissement contre 8 072,27 € de prévisions. Le transfert depuis la section de fonctionnement effectué en cours d'année, pour permettre des acquisitions de matériel informatique ou de mobilier en cas de besoin, n'a pas été mobilisé. Avec les opérations d'ordre, le total cumulé des dépenses d'investissement s'élève à 3 880,64 €.

Côté recettes d'investissement, l'ARB a perçu 0 € en opérations réelles conformément aux prévisions. Cumulées aux opérations d'ordre, les recettes s'élèvent ainsi à 11 448,51 €.

De ce fait, la section d'investissement dégage un résultat de + 7 567,87 € du premier exercice budgétaire de l'ARB, il n'y a pas de report de l'année antérieure.

## Fonctionnement

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES DE L'EXERCICE				RECETTES DE L'EXERCICE			
OPERATIONS REELLES							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>425 362,73 €</b>	<b>271 427,34 €</b>	<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>7 300,00 €</b>	<b>6 970,41 €</b>
6042	Achats de prestations de services	97 100,00 €	46 798,74 €	6419	Remboursements sur rémunération	7 300,00 €	6 970,41 €
60611	Eau et assainissement	600,00 €	450,00 €				
60612	Energie - électricité	7 800,00 €	9 333,65 €	<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>582 485,00 €</b>	<b>568 735,00 €</b>
60613	Chauffage urbain	3 500,00 €	3 668,36 €	74718	Autres	265 000,00 €	265 000,00 €
60632	Fournitures petits équipements	300,00 €	360,00 €	7472	Régions	289 985,00 €	289 985,00 €
6064	Fournitures administratives	1 200,00 €	879,06 €	7478	Autres organismes	27 500,00 €	13 750,00 €
6132	Locations immobilières	114 000,00 €	113 979,59 €				
614	Charges locatives et de copropriété	6 500,00 €	7 072,53 €				
6156	Maintenance (des locaux)	7 550,00 €	5 139,84 €	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>94 510,00 €</b>	<b>89 699,99 €</b>
6161	Assurances mutirisques	1 500,00 €	1 506,79 €	752	Revenus des immeubles	94 500,00 €	89 165,20 €
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00 €	0,00 €	7588	Autres produits divers de gestion courante	10,00 €	534,79 €
6188	Autres frais divers	1 050,00 €	628,69 €				
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	800,00 €	321,51 €				
6228	Divers	74 162,73 €	726,00 €				
6236	Catalogues, imprimés et publications	11 500,00 €	26 962,99 €				
6251	Voyages déplacements et missions	4 000,00 €	4 332,53 €				
6257	Réceptions	42 250,00 €	23 473,62 €				
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00 €	566,57 €				
6262	Frais de télécommunication	5 250,00 €	5 385,68 €				
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 800,00 €	3 441,19 €				
63512	Taxe foncière	17 000,00 €	16 400,00 €				
63513	Taxe d'habitation	19 500,00 €	0,00 €				
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>250 850,00 €</b>	<b>247 067,54 €</b>				
6331	Versement de transport	250,00 €	801,00 €				
6332	Cotisations versées au FNAL	900,00 €	222,00 €				
6336	Cotisations CNFPT et Centres de Gestion	3 200,00 €	3 055,34 €				
64111	Rémunération principale personnel titulaire	2 650,00 €	3 177,38 €				
64118	Autres indemnités	1 400,00 €	1 506,77 €				
64131	Rémunérations	165 300,00 €	164 289,54 €				
64138	Autres indemnités	400,00 €	405,00 €				
6451	Cotisations URSSAF	52 600,00 €	50 940,40 €				
6453	Cotisations caisses de retraite	16 600,00 €	16 002,11 €				
6454	Cotisations aux ASSEDEC	6 900,00 €	6 668,00 €				
6475	Médecine du travail, pharmacie	650,00 €	0,00 €				
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>10,00 €</b>	<b>0,11 €</b>				
65888	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,11 €				
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>						
6811	Dotations aux amortissements des immob incorporelles et corporelles						
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>676 222,73 €</b>	<b>518 494,99 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>684 295,00 €</b>	<b>665 405,40 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE							
Comptes	Nature	BP + BS + DM	Mandat émis	Comptes	Nature	BP + BS + DM	Titre émis
<b>023</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>042</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		
				77	Produits exceptionnels		
<b>042</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>			777	Mandats annulé	3 376,64 €	0,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions			777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	0,00 €	3 376,64 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	11 448,91 €	11 448,51 €				
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>11 448,91 €</b>	<b>11 448,51 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>3 376,64 €</b>	<b>3 376,64 €</b>
<b>002</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION REPORTE</b>			<b>002</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION REPORTE</b>		
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>687 671,64 €</b>	<b>529 943,50 €</b>		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>687 671,64 €</b>	<b>668 782,04 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2019 à 518 494,99 € contre 676 222,73 € de prévisions.

Les dépenses prévues pour le centre de ressources numérique n'ont pas été engagées en cours d'année. Le travail a lui été engagé avec le groupe de travail dédié, et l'appel d'offre lancé en novembre.

Avec les opérations d'ordre, le total cumulé des dépenses de fonctionnement s'élève à 529 943,50 €.

Côté recettes de fonctionnement, l'ARB a réalisé 665 405,40 € de recettes réelles pour 684 295 € de prévisions. La différence est liée à une demande de solde de subvention non réalisée auprès de l'agence de l'eau, et aux revenus de la sous-location des locaux légèrement surestimés au budget.

Cumulées aux opérations d'ordre, les recettes s'élèvent ainsi à 668 782,04 €.

De ce fait, la section de fonctionnement dégage un résultat de 138 838,54 €. S'agissant du premier exercice budgétaire de l'ARB, il n'y a pas de report de l'année antérieure.

Par ailleurs, conformément au Code des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et de l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, toute collectivité a l'obligation de joindre chaque

année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, u

l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.  
 Vous trouverez en **annexe 3** le tableau des effectifs au 31/12/2019.

**Le compte administratif 2019 de l'ARB Centre-Val de Loire, tel que présenté, est approuvé et le tableau des effectifs adopté.**

*22 voix « pour » ; 1 abstention.*

### 2.1.3. Affectation du résultat 2019

#### Délibération

Compte-tenu du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019, les résultats de clôture de l'exercice 2019 s'établissent ainsi :

<b>Résultats ARB 2019</b>	
<b>Fonctionnement :</b>	
Dépenses (a)	529 943,50 €
Recettes (b)	668 782,04 €
Résultat de fonctionnement (c) = (b-a)	138 838,54 €
Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	<b>138 838,54 €</b>
<b>Investissement :</b>	
Dépenses (a)	3 880,64 €
Recettes (b)	11 448,51 €
Résultat d'investissement (c) = (b-a)	7 567,87 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture (e) = (c+d)	<b>7 567,87 €</b>
<b>Résultat 2019 :</b>	
Excédent de fonctionnement	138 838,54 €
Excédent d'investissement	7 567,87 €
Solde global de clôture	<b>146 406,41 €</b>

#### Il vous est proposé :

- de constater le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2019 à hauteur de 138 838,54 € ;
- de constater le résultat de la section d'investissement du compte administratif 2019 à hauteur de 7 567,87 € ;
- d'affecter le résultat de fonctionnement au financement de la section de fonctionnement (compte 002 « excédents de fonctionnement reportés ») ;
- d'affecter le résultat d'investissement au financement de la section d'investissement (compte 001 « excédents d'investissement reportés »).

**L'affectation du résultat 2019 de l'ARB Centre-Val de Loire telle que présentée, est approuvée.**

*21 voix « pour » ; 2 abstentions.*

## 2.2. Budget supplémentaire 2020

Le budget supplémentaire 2020 proposé, selon la balance ci-après, a vocation à pouvoir :

- intégrer le résultat de l'exercice 2019,
- apporter des compléments/ajustements en investissement et en fonctionnement,

Vous trouverez en **annexe 4** le tableau présentant les montants complets du budget primitif, du budget supplémentaire, et les totaux BP + BS.

### En section de fonctionnement :

En dépenses :

- **augmenter les crédits du compte 6042** (achat d'études) **de 25 000 €** pour augmenter l'enveloppe destinée au développement du centre de ressources numérique, ainsi que pour la conception d'une identité graphique de l'ARB, déclinable sur les différents supports à créer.
- **ouvrir des crédits au compte 6168** (assurances autres) à hauteur **de 500 €** pour assurer le véhicule de service que l'ARB va louer
- **augmenter les crédits du compte 6228** (divers) **de 35 138,54 €** pour équilibrer le budget. Une partie de cette enveloppe pourra être fléchée en cours d'année vers des réalisations complémentaires
- **augmenter les crédits du compte 6236** (catalogues, imprimés et publications) **de 10 800 €** pour l'impression et la publication de différents supports : plaquette institutionnelle, adaptation du Mois de la biodiversité « EnVIE d'automne », réédition de l'exposition sur les services rendus par la nature...
- **ajuster les crédits des charges de personnel** pour tenir compte des évolutions des grilles de rémunération intervenues ce début d'année, du remplacement de Pauline d'Armancourt sur 5 mois et non 4 comme initialement envisagé, et du décalage dans le recrutement du poste ARTISAN, soit :
  - - **700 € sur le compte 6332** (cotisations versées au FNAL)
  - + **100 € sur le compte 6336** (cotisation CNFPT/CDG)
  - - **6 000 € sur le compte 64111** (rémunération principale personnel titulaire)
  - - **3 000 € sur le compte 64118** (autres indemnités)
  - + **12 000 € sur le compte 64131** (rémunérations)
  - + **3 500 € sur le compte 6451** (cotisations URSSAF)
  - + **11 000 € sur le compte 6453** (cotisations caisses de retraite)
  - + **500 € sur le compte 6454** (cotisations aux ASSEDIC)
- **augmenter les crédits du compte 6811** (dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles) **de 100,80 €**

En recettes :

- **inscrire 138 838,54 € au compte 002 (solde d'exécution reporté)** conformément au résultat 2019 constaté

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Nature	BS 2020	Nature	BS 2020
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>71 337,74 €</b>		
6042 Achats de prestations de services	25 000,00 €		
6168 Assurances autres	500,00 €		
6228 Divers	35 037,74 €		
6236 Catalogues, imprimés et publications	10 800,00 €		
<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>17 400,00 €</b>		
63 Impôts, taxes et versements assimilés			
6332 Cotisations versées au FNAL	-700,00 €		
6336 Cotisations CNFPT et Centres de Gestion	100,00 €		
64 Charges de personnel			
64111 Rémunération principale personnel titulaire	-6 000,00 €		
64118 Autres indemnités	-3 000,00 €		
64131 Rémunérations	12 000,00 €		
6451 Cotisations URSSAF	3 500,00 €		
6453 Cotisations caisses de retraites	11 000,00 €		
6454 Cotisations aux ASSEDIC	500,00 €		
<b>022 Dépenses imprévues</b>	<b>50 000,00 €</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>138 737,74 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>0,00 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE			
Nature	BS 2020	Nature	BS 2020
<b>023 Virement de la section d'investissement</b>			
<b>042 Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			
68 Dotations aux amortissements et provisions			
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	100,80 €		
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>100,80 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>
<b>002 Solde d'exécution reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>002 Solde d'exécution reporté</b>	<b>138 838,54 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>138 838,54 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>138 838,54 €</b>

En section d'investissement :

En dépenses :

- **augmenter les crédits du compte 2051** (concessions et droits similaires, brevets, licences...) **de 500 €** pour l'achat de licences informatiques
- **augmenter les crédits du compte 2183** (matériel informatique) **de 500 €** pour l'acquisition d'un matériel de connexion à distance, permettant aux salariés d'accéder aux dossiers partagés du serveur
- **augmenter les crédits du compte 2184** (matériel de bureau et mobilier) **de 6 567,87 €** pour l'achat de mobilier de bureau et de réunion si le réaménagement rue de la Lionne avec travaux est acté par le propriétaire

En recettes :

- **augmenter les crédits du compte 28051** (concessions et droits similaires) **de 100,80 €** pour un ajustement lié aux investissements antérieurs de l'ARB
- **inscrire 7 567,87 € au compte 001 (solde d'exécution reporté)** conformément au résultat 2019 constaté

A - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Nature	BS 2020	Nature	BS 2020
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>			
2051 Concessions et droits similaires	500,00 €		
<b>21 Immobilisations corporelles</b>			
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	500,00 €		
2184 Mobilier	6 668,67 €		
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>7 668,67 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>0,00 €</b>
OPERATIONS D'ORDRE			
Nature	BS 2020	Nature	BS 2020
		021 Virement de la section de fonctionnement	
		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
		280 Amortissements des immobilisations incorporelles	
		28051 Concessions et droits similaires	100,80 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>100,80 €</b>
001 Solde d'exécution reporté	0,00 €	001 Solde d'exécution reporté	7 567,87 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 668,67 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 668,67 €</b>

**Le budget supplémentaire 2020 de l'ARB Centre-Val de Loire tel que présenté, est approuvé.**  
*21 voix « pour » ; 2 abstentions.*

## **2.2.bis. Dématérialisation des Actes**

### **Délibération**

Ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Lors du CA de novembre 2019, les membres de l'ARB ont été informés du principe d'adhésion au GIP Récia afin de permettre l'accès à des outils d'administration numériques. Le service de dématérialisation des actes nécessite quant à lui une délibération spécifique afin d'autoriser la signature de la convention entre la Préfecture, l'ARB et le GIP Récia, relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : délibérations, contrats de travail...

**A l'unanimité, l'autorisation est donnée à la Présidente de signer la convention avec la Préfecture et la GIP Récia pour l'ouverture du service de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.**

## **2.3. Ressources humaines**

### **2.3.1 Instauration du régime indemnitaire RIFSEEP**

#### **Information**

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, avec une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, permet désormais la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les personnels titulaires de l'ARB.

Ce décret établit une équivalence provisoire avec des corps de l'État bénéficiant du RIFSEEP afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent bénéficier du RIFSEEP.

L'attribution du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois concernés nécessite de consulter les agents concernés, de solliciter l'avis du comité technique via le centre de gestion du Loiret, puis de prendre une nouvelle délibération qui ne pourra avoir un effet rétroactif. Ce régime viendra en lieu et place de celui mis en place dans l'attente de cette publication en novembre 2019.

Parmi les cadres d'emplois désormais éligibles au RIFSEEP, figure celui des ingénieurs territoriaux qui concerne l'ARB.

Le dispositif est fondé sur :

- la nature des fonctions exercées par les agents et leur expérience professionnelle, ainsi que les conditions de versement de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expérience (IFE) ;
- la manière de servir et l'engagement professionnel donnant lieu au versement d'un Complément Indemnitaire (CI).

La prochaine réunion du comité technique à laquelle l'ARB pourra soumettre ce projet se tiendra le 8 septembre, ce qui permettra de soumettre ce nouveau régime indemnitaire au CA du 26 novembre prochain.

### 2.3.2. Adhésion contrat d'assurance statutaire Centre de gestion du Loiret

#### Délibération

Le Centre de gestion du Loiret (CDG 45) a lancé en 2019 des consultations pour ses collectivités et établissements affiliés, pour le renouvellement :

- Du contrat d'assurance statutaire groupe qui permet aux collectivités de percevoir le remboursement de tout ou partie du salaire des agents lorsque ceux-ci se trouvent en indisponibilité physique :
  - o Maladie ordinaire avec franchise
  - o Congé longue maladie, longue durée, maternité, sans franchise
  - o Accident du travail, maladie professionnelles et décès
  - o Temps partiel thérapeutique
- Des conventions de participation pour la prévoyance et la santé, qui permettent aux agents d'adhérer à une prévoyance.

L'ARB avait alors manifesté son intérêt pour adhérer à ces futurs contrats du Centre de gestion, couvrant la période 2020-2025.

Les consultations du Centre de gestion ont abouti au choix des prestataires suivants :

- Assurance statutaire groupe : SOFAXIS
- Conventions de participation pour la prévoyance et la santé à l'attention des salariés : MNT

La simulation financière permet d'estimer à 5 800 €/an le coût de l'assurance statutaire au regard de la composition actuelle de l'équipe et de la couverture maximale. Ce montant peut paraître important au premier abord, mais permettrait de couvrir toutes les dépenses en cas de problème de santé, accident de travail de l'un ou l'autre des salariés, et ainsi éviter toute difficulté financière potentiellement majeure pour l'agence.

**L'adhésion au contrat d'assurance statutaire groupe SOFAXIS, pour la période 2020-2023, afin d'assurer l'agence en cas d'indisponibilité physique d'un de ses salariés, au titre des affiliations à la CNRACL et à l'IRCANTEC, et avec une franchise de 10 jours (couvrant le traitement, la NBI, les primes et indemnités mensuelles, les charges patronales), est approuvé.**

*19 voix « pour » ; 4 abstentions.*

**L'adhésion au contrat de la Mutuelle Nationale Territoriale pour la prévoyance et la santé, pour la période 2020-2025, permettant aux agents d'adhérer s'ils le souhaitent à une prévoyance de niveau 2 (couvrant le traitement, la NBI et les primes et indemnités mensuelles en cas de maladie ou d'invalidité) est approuvée.**

*20 voix « pour » ; 2 abstentions.*

## 3. Programme d'actions

### 3.1. Feuille de route 2020 : avancée des projets

#### 3.1.1. Axe 1 : accompagner les acteurs dans les territoires

##### ▪ Territoire engagé pour la nature (TEN)

##### Information

Après la reconnaissance de 7 collectivités en région Centre-Val de Loire en 2019, le dispositif TEN a été ré-ouvert cette année en mars, les collectivités intéressées ayant jusqu'au 30 juin prochain pour déposer leur candidature.

Au vu de la situation sanitaire actuelle et du décalage occasionné pour les élections municipales, le collectif régional a acté la reconduction de l'appel à candidature au second semestre.

Le calendrier pour les mois à venir est donc le suivant :

- Clôture du 1<sup>er</sup> appel à candidatures : 30 juin 2020
- Jury régional pour examen des candidatures : 10 septembre 2020
- Annonce des lauréats : 23 septembre 2020 (lors de la journée « *Les collectivités au cœur du dialogue territorial en faveur de la biodiversité* » organisée par le Cen Centre-Val de Loire en partenariat avec l'ARB, à Tours)
- Ouverture du 2<sup>nd</sup> appel à candidature : 1<sup>er</sup> septembre 2020 (à confirmer)
- Clôture du 2<sup>nd</sup> appel à candidatures : 31 décembre 2020
- Jury régional pour examen des candidatures : fin janvier/début février 2021
- Annonce des lauréats : mars 2021

Par ailleurs, un rapprochement a été engagé entre le dispositif TEN et le concours « Capitale française de la biodiversité » afin d'articuler ces deux dispositifs complémentaires. Pour rappel, « Territoire engagé pour la nature » reconnaît les collectivités qui s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la biodiversité dans les 3 ans, tandis que « Capitale française de la biodiversité » valorise les actions déjà réalisées (ou en cours) des collectivités.

Ce rapprochement permettra d'avoir une partie de dossier de candidature commun, un calendrier partagé, et ainsi de faciliter la compréhension et la mobilisation des collectivités. Il s'agit à cette occasion de rendre l'engagement dans le dispositif TEN obligatoire, pour candidater ensuite à « Capitale française de la biodiversité » si la collectivité le souhaite, l'objectif étant d'inciter les collectivités à agir.

*Les collectivités qui candidatent doivent disposer d'un IBC/ABC réalisé, ou s'engager à le réaliser dans les 3 ans. Cette étape est considérée comme indispensable pour identifier les enjeux du territoire et proposer des actions cohérentes. Le travail de labellisation mené en synergie avec celui des associations à travers les IBC est très apprécié.*

##### ▪ Enquête territoriale

##### Information

L'enquête territoriale, afin de positionner au mieux l'action de l'ARB, a été lancée en mars dernier pour une durée d'un mois et a permis de recueillir 81 retours issus de 69 structures régionales différentes.

On observe une bonne participation des collectivités (dont les Pays et PETR) et des associations.

Sont confirmées les attentes vis-à-vis de l'agence sur la capitalisation des retours d'expérience et l'organisation de journées d'échanges et de formation, ce en bonne articulation notamment avec le réseau associatif, ainsi que la diffusion d'informations sur les financements.

Vous trouverez en **annexe 5** les principaux éléments d'analyse.

Les résultats de l'enquête territoriale sont conformes à ceux des travaux au cours desquels les mêmes attentes étaient ressorties. Cela confirme la représentation du territoire.

Toutefois, les données sur le financement des associations (qui peuvent parfois faire ressortir une part importante d'autofinancement) sont à relativiser car elles représentent plusieurs réalités. Certaines associations ont en effet des ressources propres pouvant être affectées aux projets. Pour d'autres en revanche, il s'agit d'une obligation liée au règlement des appels à projets. Ce qui constitue une perte pour ces dernières, plutôt qu'une ressource, dès lors que leurs fonds propres sont insuffisants.

## ▪ **Projet Life ARTISAN**

### Information

À la demande du Ministère de la transition écologique et solidaire, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a construit un **projet Life intégré autour des synergies entre l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, intitulé « ARTISAN »** (Accroître la Résilience des Territoires en Incitant à l'usage des Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature - SAFN «). Il aura 8 années pour atteindre son objectif de démultiplication de ces SAFN.

**Qu'est-ce qu'une solution d'adaptation fondée sur la nature (SAFN) ?** Selon l'UICN (2018), on entend par solutions fondées sur la nature, « les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

C'est l'un des projets français les plus structurants pour l'adaptation au changement climatique des territoires et des organisations. Soutenu par la Commission Européenne et piloté par l'OFB, il regroupe 29 partenaires et 10 territoires pilotes avec l'objectif global de contribuer à la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

Plus précisément, le projet :

- renforcera les connaissances des SAFN et leur intérêt pour s'adapter au changement climatique ;
- expérimentera et évaluera les actions d'adaptation au changement climatique fondées sur les écosystèmes ;
- créera le réseau ARTISAN des acteurs de l'adaptation au changement climatique par les solutions fondées sur la nature.

Les 13 animateurs régionaux auront un rôle fondamental dans ce projet. Ils auront pour mission de lever les freins techniques à la mise en œuvre de projets de SAFN dans les territoires, de faciliter l'appropriation par les acteurs locaux des outils, ressources et formations développées ou capitalisées dans le cadre du projet.

En Centre-Val de Loire, cet animateur en cours de recrutement, sera intégré à l'équipe de l'ARB. Il sera naturellement partie prenante de la dynamique nationale pour contribuer globalement à la réussite de la démultiplication des SAFN en France.

Pour ce recrutement régional, la fiche de poste a été établie conformément aux orientations définies par l'OFB. L'animateur.trice devra apporter un ensemble de services d'appui technique aux porteurs de projets de SAFN, facilitant ainsi leur montée en compétence sur le sujet. Il devra plus particulièrement organiser :

- . la définition et le suivi d'une stratégie régionale de démultiplication des SAFN
- . l'appui à la maîtrise d'ouvrage d'un nombre défini de projets de SAFN (entre 3 et 10 par an)
- . l'organisation de 2 journées techniques régionales par an sur des thématiques adaptées aux enjeux prioritaires du territoire
- . l'intervention régulière dans des réseaux régionaux existants pour faciliter la mise à l'agenda des approches croisées climat/biodiversité
- . l'animation d'un cycle de formation annuel sur les SAFN

- l'appui à la planification dans 3 ou 4 instances identifiées comme stratégiques
- la production et la déclinaison régionale de ressources en cohérence avec les autres partenaires
- la formalisation de retours d'expériences vers le centre de ressources national
- favoriser l'intégration d'orientations favorables à la réalisation de SAFN dans les documents de planification territoriale

Il sera également référent national sur la thématique « inondations », notamment dans un rôle d'alerte sur les enjeux et en appui de l'équipe projet nationale, en veillant à la coordination avec le Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) également partenaire du projet.

Les entretiens avec les candidats retenus se tiendront le 12 juin prochain pour une prise de poste souhaitée le 1<sup>er</sup> septembre, le lancement national du projet devant intervenir courant septembre.

### 3.1.2. Axe 2 : sensibiliser, former et communiquer

#### ▪ Mois de la biodiversité

#### Information

Le Mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! » 2020 devait se tenir du 15 mai au 15 juin en ouverture du congrès UICN à Marseille. Il a été annulé du fait de la crise sanitaire.

Après réflexion à l'ARB, il a été décidé qu'une année complète sans un événement mettant à l'honneur la biodiversité, et notamment la biodiversité régionale n'était pas envisageable.

C'est ainsi un mois de la biodiversité en octobre prochain qui est proposé, sous l'intitulé « EnVIE d'automne ! » (pour ne pas perturber le public qui retrouvera « Naturellement dehors ! » au printemps 2021), ce choix ayant été fait pour les raisons suivantes :

- Suffisamment éloigné de la rentrée scolaire toujours très chargée
- Un mois d'octobre à cheval sur les congés scolaires, propices aux sorties
- Une pléiade d'événements déjà prévus qui pourront être valorisés

L'idée n'est pas de reporter ce qui était prévu ce printemps, mais davantage de valoriser toutes les programmations prévues et qui pourront être maintenues. En fonction de l'évolution des consignes nationales liées au coronavirus, l'ARB verra s'il est possible d'organiser des séances cinéma et conférences à cette occasion.

Le jeu concours « Raconte-moi ta biodiversité » sera de ce fait prolongé jusqu'au 15 septembre, et la remise des prix organisée courant octobre.

Le calendrier de préparation d' « EnVIE d'automne ! » est le suivant :

- 1<sup>er</sup> juin : publication de l'appel à projets
- jusqu'au 15 juillet : échanges entre organisateurs et ARB sur les projets envisagés
- 1<sup>er</sup> septembre : lancement de la campagne de communication « EnVIE d'automne ! »
- jusqu'au 15 septembre : inscription des manifestations sur « Découverte nature »
- 15 septembre : fin du jeu-concours « Raconte-moi ta biodiversité »

*Les syndicats de rivière n'ont pas pu participer à la Semaine des rivières au printemps en raison de son annulation. Ils sont invités à faire figurer dans « EnVIE d'automne ! », s'ils le souhaitent, les temps de découverte qu'ils proposent.*

#### ▪ AMO Centre de ressources numérique

#### Information

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, confiée à Sandrine AUGUSTO – Version digitale, a été lancée le 13 mars avec la tenue du 1<sup>er</sup> comité de pilotage.

Pour mémoire, la mission d'AMO a pour but d'accompagner l'ARB :

- dans un 1<sup>er</sup> temps sur la définition des besoins, le **périmètre** à bon fonctionnement ultérieur), les contenus, les publics, les faisabilité technique, les modalités d'administration et de collaboration ;
- dans un 2<sup>nd</sup> temps sur la définition du cahier des charges pour le développement du site et l'évaluation des offres / le suivi de la phase de recette du site.

Un questionnaire à destination des membres a été rédigé en lien avec le comité de pilotage et va être transmis à toutes les structures membres (à minima aux administrateurs et membres du comité technique). L'objectif est de recueillir la diversité des attentes / besoins / souhaits de chacun, pour nourrir la réflexion sur le projet : quels contenus, quels publics et fonctionnalités, quelles contributions possibles des structures membres dans ce futur outil ?

Les retours obtenus via ce questionnaire constituent donc une matière essentielle à la détermination des contours du futur projet.

Même si la crise sanitaire a compliqué l'avancée du projet, l'objectif reste de pouvoir déterminer le périmètre de ce centre de ressources numérique au cours de l'automne prochain. Le conseil d'administration sera régulièrement informé des étapes en cours, sans attendre la prochaine réunion du 26 novembre.

*L'enquête envoyée aux membres nécessite un certain temps pour la compléter, sachant qu'elle servira de base pour définir les premiers contours du portail. Les résultats seront présentés au COPIL début juillet. L'enquête auprès des membres sera complétée par un questionnaire en ligne à destination des publics cibles qui auront été identifiés via l'enquête. Ce dernier sera à compléter durant l'été.*

#### ▪ Journées techniques

#### Information

Le programme des journées techniques 2020 de l'ARB a dû être adapté du fait de la crise traversée :

- **Journée des techniciens de rivière et des gestionnaires**, prévue en avril dernier a été annulée. La densité du programme à l'automne prochain a conduit a priori à un report de cette journée au printemps 2021, la discussion se poursuit avec l'AELB, la Région, l'OFB et le Cen Centre-Val de Loire.
- **Journée cimetière et biodiversité**, qui doit permettre de partager les retours d'expérience sur la gestion sans pesticide et la végétalisation de ces espaces dans la perspective de l'évolution de la réglementation, sera également l'occasion de valoriser le dispositif Territoire engagé pour la nature (TEN). Prévue en mai à Luçay-le-Mâle (36), cette journée a été reportée au 7 juillet prochain, avec à ce stade plusieurs scénarios envisagés :
  - Organisation sur une journée, avec présentation en salle de retours d'expériences le matin et visite de terrain au cimetière de Luçay-le-Mâle l'après-midi ;
  - Adaptation du programme pour maintenir cette rencontre à Luçay-le-Mâle mais sur ½ journée, l'organisation d'un déjeuner et d'une visite de site pouvant être trop complexes en respectant les mesures sanitaires ;
  - Organisation sous la forme d'un webinaire, donc temps de formation à distance, ce qui permettrait avec un enregistrement de partager ensuite les informations sur le site internet de l'ARB. Cela imposerait une modification importante du programme.

*La proposition d'un format webinaire convient aux membres du CA. Elle permet la participation de davantage de personnes, notamment au sein des collectivités (les services techniques, les élus...) et de leur partager des conseils et des expériences. Des visites sur sites pourront être organisées si besoin dans un second temps pour les personnes intéressées.*

*L'objectif de cette journée technique est aussi d'anticiper au mieux les évolutions réglementaires attendues début 2021 puisqu'actuellement, les cimetières (tout comme les terrains de sport) ne font pas partie des territoires sur lesquels s'applique la loi Labbé.*

Trois autres journées restent programmées en fin d'année 2020 :

- **Journée « Collectivités et biodiversité »,** programmée le 23 septembre, dans le cadre du congrès des Conservatoires d'espaces naturels.
- **Journée thématique « végétal local »** envisagée en octobre/novembre prochain.

Dans la poursuite des 3 journées à destination des maîtres d'ouvrages organisées en 2019 sur l'intérêt du « Végétal local », une réflexion complémentaire a été lancée pour sensibiliser dans un second temps les organismes de formation et les producteurs existants ou potentiels afin de développer la filière.

À noter que peu de pépiniéristes se sont lancés sur la production de végétaux locaux en région Centre-Val de Loire, et l'on observe également un manque de collecteurs de graines. Il est par ailleurs constaté que les professionnels ne sont pas informés des particularités de cette filière et des techniques de production correspondantes.

C'est donc tout d'abord la journée à destination des établissements de formation qui est envisagée fin 2020, avec pour objectifs de présenter la marque Végétal local et ses intérêts, les techniques et les rendements pour le développement de cette filière.

Les publics cibles sont les étudiants en filière initiale forestière, les étudiants en filière initiale pépinière, les producteurs déjà installés et ceux nouvellement sur le marché.

*Sur le Végétal local, il s'agit de la poursuite de la démarche initiée en 2019. L'ARB avait organisé trois journées sur le végétal local, à l'attention des collectivités porteuses de projets de plantations. L'objectif est de programmer dans un second temps des journées qui s'adressent aux producteurs, via le volet formation. Ceci afin de s'orienter, le temps passant, vers l'instauration d'une véritable filière régionale.*

*Une unité de recherche de l'INRAE travaille auprès des pépiniéristes de plans forestiers à recommander des graines provenant de peuplements classés, où une des problématiques est le choix entre le « très local » et le « un peu plus méridional » pour s'adapter aux changements climatiques. Une réflexion est menée autour d'un compromis entre ces deux options.*

*Le CRPF est également très impliqué sur la question des forêts face au changement climatique. Les pépiniéristes sont confrontés à la difficulté de savoir où se fournir en graines ainsi qu'à la logique de marché : les productions locales sont rares et donc plus onéreuses.*

*Il est nécessaire de bien distinguer forestiers, pépiniéristes et horticulteurs qui ne produisent pas les mêmes végétaux et ne sont pas sur les mêmes durées de culture. En forêt public, la régénération naturelle est privilégiée. En revanche, lorsque des plantations sont nécessaires, ce ne sont pas les espèces locales qui sont privilégiées, afin d'assurer la diversité des espèces et l'adaptation aux évolutions climatiques.*

- **Journée technique SFN « les zones humides, solutions fondées sur la nature face au risque inondation »** envisagée début décembre 2020

Par l'organisation d'une journée de rencontre et d'échanges techniques, il s'agira d'aborder le concept des Solutions fondées sur la Nature par le prisme des zones humides et de mettre en valeur des retours d'expériences d'actions concrètes, simples, innovantes et reproductibles par les acteurs en région pour répondre notamment aux enjeux inondations. Pistes de thèmes : la reconnexion des zones d'expansion de crues, la création de zones humides et restauration de cours d'eau, la végétalisation de bassins versants, la plantation de haies brise-crue, l'aménagement de zones d'expansion des crues.

*Cette journée sera organisée en lien avec les travaux menés dans le cadre de la coalition COP n°3 sur les zones humides.*

Enfin concernant le projet de **journée thématique « biodiversité en territoire de plaine »**, au SLOV, la densité des programmations à l'automne prochain, il est proposé de la reporter au 1<sup>er</sup> semestre 2021. Cette journée a vocation à rappeler l'interrelation majeure entre espaces agricoles et zones naturelles ; ils constituent un ensemble que l'on peut aborder à différentes échelles spatiales et temporelles. Partant de ce constat, cette journée pourrait présenter :

- un focus sur la diversité des écosystèmes et des paysages et la richesse spécifique de ces milieux ;
- des pistes de réflexion et des actions concrètes de mise en place d'aménagements agro-écologiques ;
- ouvrir la discussion sur des outils simples de suivi et d'évaluation de la biodiversité.

Pistes de thèmes : PNA pollinisateurs, TVB et éléments fixes du paysage (séquestration carbone, filière bois, lutte contre l'érosion des sols...), bordures de champs.

*Cette journée sera à rapprocher du séminaire « Agriculture et biodiversité », notamment en termes de calendrier.*

### 3.1.3. Axe 3 : connaître, Observatoire régional de la biodiversité

#### ▪ **ORB : point d'étape, projet de questionnaire**

#### Information

L'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) a été créé en décembre 2013 sous l'égide de la Région et de l'État, et est devenu véritablement fonctionnel avec le recrutement d'un animateur régional puis l'installation des 3 pôles thématiques au printemps 2015.

Son animation a été confiée à l'EcoPôle, et transférée le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'ARB.

Cela fait donc 5 ans que notre observatoire, véritable projet collaboratif, est en marche.

L'objectif aujourd'hui, en repartant des missions confiées à l'ORB, de son fonctionnement et des productions qui sont les siennes, est de pouvoir faire un bilan d'étape, de repréciser le rôle de chacun, pour mieux envisager les futures orientations.

Une newsletter est ainsi en cours de préparation à l'attention de tous les abonnés, avec à la clé un questionnaire permettant de recueillir les avis, besoins et suggestions de chacun et chacune. Le résultat de cette consultation viendra nourrir les réflexions du collectif ORB (copilotes DREAL-Région-OFB, animateur régional ARB, animateurs de pôles FNE CVL-CBNBP-Cen CVL, membres des pôles).

### 3.1.4. Axe 4 : animer le collectif ARB

#### ▪ **Rapport d'activité 2019**

#### Délibération

L'article 10 des statuts de l'ARB liste les attributions du conseil d'administration parmi lesquelles figure le rapport d'activité de l'agence.

Le rapport d'activité 2019, année d'installation de l'ARB, vous a été communiqué par mail. Il se compose, outre la présentation de l'agence, de sa gouvernance et de ses instances, d'une rétrospective des temps forts de l'année, de l'avancée des projets sur les différentes missions (centre de ressource, valorisation de la connaissance, animation territoriale, mobilisation citoyenne et formation), de la stratégie définie au cours de cette année, et enfin de la présentation de l'équipe.

Le rapport d'activité est consultable sur le site internet de l'ARB : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/actualites/rapport-dactivite-2019>

**Le rapport d'activité 2019 de l'ARB Centre-Val de Loire est approuvé.**

*20 voix « pour » ; 1 abstention.*

▪ Séminaire interne « agriculture et biodiversité »

**SUJET STRATEGIQUE DEFINI POUR LA SEANCE**

Lors du CA du 6 février dernier, nous avons d'ores et déjà consacré du temps à ce projet et différentes orientations sont ressorties des débats comme indiqué dans le procès-verbal (cf annexe 1).

En revanche la crise sanitaire n'a pas permis de mettre en place le groupe de travail prévu (avec a minima un lancement en présentiel), pour lequel les structures membres volontaires s'étaient manifestées.

**Ceci nous a donc amenés à réexaminer le projet et son calendrier, et les orientations suivantes vous sont proposées pour débat complémentaire en séance :**

- Revoir le calendrier pour permettre une préparation collective via le groupe de travail, avec un report proposé de ce séminaire début 2021 (janvier/février) ;
- Afin de faciliter l'acculturation commune sur cette double thématique, proposition d'organiser en fin d'année une ou deux conférences suivies d'un débat, par exemple avec des scientifiques, pour entamer un dialogue avec les membres (administrateurs et référents techniques) ;
- Propositions d'intervenants pour ces conférences : Vincent Bretagnolle – méta étude sur biodiversité et agriculture qui démontre les gains de production, Jean-Marc Bonmatin sur les pollinisateurs : base de dialogue ;
- Intégrer dans la préparation de ce séminaire la nécessité de redire en quoi l'agriculture concerne aussi les autres secteurs économiques ;
- Proposition que ce séminaire interne comporte plusieurs agriculteurs pour ne pas réfléchir sans eux ;
- Quid d'un format intermédiaire : entre séminaire interne et journée complètement ouverte ? Avec petite surreprésentation des agriculteurs pour nourrir la réflexion ;
- Objectif d'un livre blanc à l'issue : ne pas s'attendre à des solutions mais des bases de discussions pour les divers organismes agricoles, des pistes à explorer avec les agriculteurs dans les territoires ;
- Disposer de l'appui d'un prestataire pour l'animation du séminaire le jour J (associé à la réflexion en amont donc), pour permettre à l'équipe une implication effective et non d'être focalisée sur l'organisation.

La nouvelle proposition de calendrier est la suivante :

- Rédaction du cahier des charges pour accompagnement et choix du prestataire animateur avant l'été ;
- CA 4 juin : discussion complémentaire avec cette proposition amendée (conférences base de dialogue puis séminaire interne) ;
- Lancement du travail avec le groupe de travail en septembre ;
- Conférences novembre/décembre 2020 ;
- Séminaire interne février 2021.

Cette proposition amendée est soumise au débat.

*Le calendrier se trouve modifié en raison de la crise sanitaire : report du séminaire en février 2021.*

*La conférence-débat pourrait avoir lieu le même jour que le CA (26 nov.) afin de mobiliser les membres sur une seule date. Le groupe de travail sera installé en septembre, selon les propositions de contributions qui ont été exprimées.*

*En plus des agriculteurs, la DRAAF propose d'associer d'autres acteurs ayant déjà travaillé sur le sujet. Ex : la coopérative de Boisseau qui fait référence dans domaine, la DDT d'Indre-et-Loire qui a engagé l'élaboration d'une charte pour définir des modalités d'implantation des nouveaux lotissements...*

*Un travail collectif est important à mettre en œuvre, de façon urgente. Il est souhaité d'aboutir à des propositions concrètes à l'issue du séminaire : une, deux, voire trois politiques fortes en lien avec l'agriculture à mener rapidement en région.*

*L'objectif des interventions à la conférence-débat est de partager des constatats pour aider à faire des idées concrètes à mettre en place. Pour être efficaces, les actions retenues en région devront être partagées tant par les défenseurs de la biodiversité que par les agriculteurs eux-mêmes.*

*Les lycées agricoles seront sûrement intéressés pour participer au séminaire. La mise en place de pratiques innovantes est utile pour la formation des futurs agriculteurs. Les lycées agricoles sont de bons vecteurs pour tenter de nouvelles expériences, différentes du système conventionnel, via leurs exploitations.*

***La conférence-débat sera l'occasion d'inviter d'autres structures (lycées agricoles...) et d'apporter des visions concrètes en vue de progresser lors de la journée du séminaire.***

*Il est proposé de supprimer le mot « conférence » pour ne conserver que le terme de « débat » afin d'orienter ces échanges vers des propositions concrètes, en lien direct avec l'économie.*

#### ▪ COP régionale

#### Information

Chacune des structures membres de l'ARB a été sollicitée officiellement par courrier mi-mai afin de déterminer à quelle(s) coalition elles souhaitent contribuer :

n°1 - Coalition stratégique : **Compensation carbone régionale**

n°2 - Coalition stratégique : **Stratégie régionale de végétalisation**

n°3 – Coalition d'action : **Zones humides – zones utiles : un Vademecum pour les décideurs**

L'objectif est de lancer les groupes de travail à la rentrée de septembre. Pour les collectivités notamment, susceptibles de ne pas avoir pu délibérer avant l'été, il sera naturellement possible de rejoindre en cours de route les collectifs créés.

*Un retour des membres est souhaité d'ici fin juin si possible.*

*Les membres ayant déjà décidé de leur implication dans ces coalitions sont invités à le partager en séance : 7 membres se sont d'ores et déjà positionnés pour intégrer une/des coalitions. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, coanimer une coalition en binôme avec l'ARB. FNE Centre-Val de Loire se propose pour coanimer la coalition stratégique n°2 sur la végétalisation.*

*Pour information, en appui aux engagements des petites structures ou associations dans la COP, la Région propose des aides financières dans le cadre de la mobilisation en faveur de manifestations pour l'écologie, sous réserve d'une restitution au sein d'un évènement public.*

### **3.2. Avancée des échanges avec les Départements non membres**

#### Information

Suite à la proposition écrite faite aux 4 Départements non membres de l'ARB, de devenir « membre invité », et aux entretiens techniques organisés avec leurs services, nous avons reçu deux retours positifs des Départements d'Indre-et-Loire et du Loiret.

Nous restons en attente du retour des Départements de l'Indre et du Loir-et-Cher.

L'objectif reste de pouvoir les associer, lorsque les points d'ordre du jour ou projets en cours le justifient, au comité technique et/ou au conseil d'administration.

## 4. Questions diverses

- **Le programme de formation modulaire** est en cours de définition. Les administrateurs seront sollicités par mail pour compléter, modifier, valider la proposition. Le programme sera mis en forme à la rentrée pour une publication en octobre.
- **Le Comité des financeurs**
  - Dans le cadre de l'appel à projets « MobBiodiv'2020 » porté par l'OFB en direction des associations de protection de la nature, un jury régional se réunira préalablement au jury national. Pour la région Centre-Val de Loire, il a été décidé que ce jury régional se compose des membres du comité des financeurs, pour évaluer les projets qui seront déposés par les associations du territoire.
  - Une réunion du comité aura lieu à l'automne pour travailler avec les différents financeurs, en s'appuyant sur l'exemple du Conservatoire d'espaces naturels, pour réfléchir à une optimisation des dispositifs et répondre à l'objectif de facilitation de l'accès aux financements par les porteurs de projets.
- **La stratégie pluriannuelle de l'ARB** est en cours de mise en forme. Elle sera communiquée aux administrateurs prochainement.
- **Supports de communication et identité graphique ARB.** Une consultation va être lancée pour disposer d'une identité graphique de l'Agence et ainsi pouvoir décliner des supports de communication et concevoir un stand, notamment dans la perspective de la journée du 23 septembre à Tours avec le Conservatoire d'espaces naturels.